



CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE – Viande de porc biologique

Novembre 2025 → Mai 2026

Date limite de souscription : 3 semaines avant la livraison

Le présent contrat est signé entre :

L'adhérent de l'Amap En Seine, Brin d'Orge !

et Les Paysans

Nom : N° :

Adresse :

.....

.....

Madame/Messieurs SIL Valérie, Keryann, Éric

Ferme de Beaumont – 91720 Valpuiseaux

(Tel : 06.80.23.88.22)

N° d'immatriculation : 879 886 596

SCEA de la ferme de Beaumont

Article 1 : L'objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir l'exploitation agricole de la famille **SIL**
- Fournir à l'amapien des parts de porc de saison et de qualité.

Les porcs sont un croisement de race Duroc /Landrace. Ils sont nourris de pois triticales transformés par l'éleveur en farine achetés chez Henri Sergent céréalier bio à Marolles en Beauce (certificateur bureau Veritas).

L'éleveur est certifié bio (**certificat AB Ecocert 212938**)

Keryann SIL, qui s'est installé sur le site de Chevannes en bio avec Terre de liens, va développer sa propre culture afin d'être autonome en alimentation et élève sur une partie des terres, notamment les parcelles embroussaillées, les cochons nés à la ferme.

Le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la Charte des Amap.

Article 2 : Engagement du Producteur

Conformément à la Charte des AMAP, le Producteur s'engage à fournir à l'adhérent des produits de qualité en termes gustatif et sanitaire et issus d'une ferme respectueuse de la nature et de l'environnement.

Il s'engage à livrer des parts de viande de porc aux livraisons prévues pendant la durée du contrat (cf article 4). Trois livraisons sont prévues.

Les livraisons s'effectueront dans le local mis à disposition de **l'Amap 13 Place du Mal Leclerc à Juvisy sur Orge 91260** (le lieu est couvert par l'assurance contractée par le réseau), aux heures habituelles de distribution.

Le producteur s'engage à être présent au moment des livraisons et à être transparent et disponible pour discuter avec les adhérents de la vie de la ferme.

Article 3 : Engagement de l'adhérent :

L'adhérent s'engage à respecter la Charte des Amaps. Il s'engage à récupérer sa part de viande de porc aux moments de la livraison. En cas d'absence, il s'engage à trouver un remplaçant pour récupérer sa livraison. Il s'engage à payer, par avance, l'ensemble des paniers de la saison, même si la première part arrive avec du retard.

Conformément à la Charte des Amaps, l'amapien accepte les risques liés aux aléas de la production

Les aléas liés à la production :

- Peste porcine africaine, s'il y a un sanglier abattu avec la peste porcine africaine, mise en place de contraintes, voire même mise en quarantaine.
- Aléas climatiques quand le producteur produit l'aliment.
- Risques naisseur-engraisseur : mauvaises portées, on peut perdre des porcelets.

Article 4 : Durée du contrat : Le contrat court de novembre 2025 à fin mai 2026, cela correspondant à 3 livraisons pendant cette période. Les amapiens ont la liberté de s'inscrire au choix pour une ou plusieurs livraisons. Il est également possible 3 semaines avant une date de livraison de rajouter une réservation.

Article 5.1 : Contenu et prix du panier :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, maladies, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

Toutefois et seulement **en cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc...), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique.

Prix calculé sur la base d'un cochon entier : **14 € / kg** mis sous vide.

Article 5.2 : Quantités d'engagement :

Colis porcs fermier bio 14 € / kg <i>Indépendamment des colis, il est possible de commander des abats</i>	Prix unitaire	20 Novembre 2025		12 Février 2026		28 Mai 2026		Prix Total
		Qté	Prix	Qté	Prix	Qté	Prix	
Colis 5 kg Par exemple : Côtes, rouelle ou palette, rôti, poitrine, saucisses	70 €							
Colis 10 kg Par exemple : Côtes, rouelle ou palette, rôti, poitrine, saucisses, jarret	140 €							
Foie (1,8 kg)	9 €							
Cœur (pièce)	1,5 €							
Rognon (pièce)	1,5 €							
Langue fraîche (pièce)	2 €							
Queue fraîche (pièce)	3 €							
Pied	gratuit		0 €		0 €		0 €	GRAND TOTAL
RIX TOTAL / LIVRAISON								

Article 5.3. Modalités de paiement :

Le paiement se fait par chèques à l'ordre : **Scea de la ferme de Beaumont**, à remettre à Françoise Pessidou avec le contrat signé. Au choix (case à cocher).

- 1 chèque du total de la commande 3 chèques qui seront encaissés aux dates de livraison prévues

Article 6. Absences :

Le paysan se laisse la possibilité de décaler la date de livraison en avertissant les amapiens au min 15 jours avant.

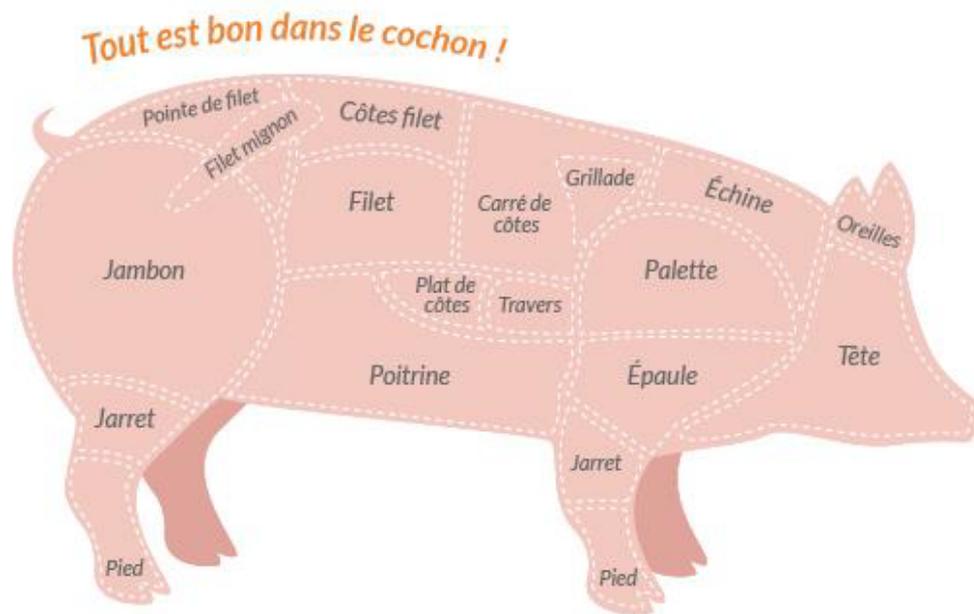
Fait à Juvisy-sur-Orge, le

L'adhérent :

Le Paysan :

Annexe :

Rappel des morceaux d'un cochon :



Détail des morceaux sur un cochon après abattage et découpe

- Saucisses
- Côtelettes
- Rôti
- Épaule
- Poitrine
- Jarret
- Échine
- Pied

Exemple d'une part par livraison pour quelqu'un qui a pris un colis de 5Kg de cochon :

- Poitrine entière ou tranchée l'été
- Côte
- Rôti
- Saucisse
- Échine ou Rouelle ou jarret

Pour un colis de 10 kg de cochon :

- Travers
- Poitrine
- Rôti
- Saucisse
- Échine
- Rouelle
- Jarret